

## DECISION ADMINISTRATIVE

N°190/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Convention de travaux – année 2025  
C.I.S.I (Chantier d'Insertion Sud Isère)  
24A avenue de Rivalta – 38450 VIF**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec l'association C.I.S.I demeurant 24A avenue de Rivalta – 38450 VIF, représenté par Monsieur BERNARD son président, une convention de travaux pour l'année 2025, à hauteur de 18 000 euros TTC (dix-huit mille cent euros) pour 30 jours de travail.

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,  
que le présent acte publié sous forme électronique  
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et  
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal  
Administratif de Grenoble dans un délai de deux  
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le **27 DEC 2024**  
Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire,

